



Organisation der Arbeitswelt **Pferdeberufe**  
Organisation du monde du travail **Métiers liés au cheval**  
Organizzazione del lavoro **Mestieri legati al cavallo**

## **Plan de formation**

relatif à l'ordonnance du SEFRI du 6 juillet 2023 sur la formation professionnelle initiale de

## **Gardienne de chevaux AFP / Gardien de chevaux AFP**

du 6 juillet 2023

**No de la profession 18123**

## Table des matières

<b>1. Introduction</b> .....	<b>3</b>
<b>2. Bases de la pédagogie professionnelle</b> .....	<b>4</b>
2.1 Introduction à l'orientation vers les compétences opérationnelles .....	4
2.2 Aperçu des quatre dimensions d'une compétence opérationnelle .....	5
2.3 Niveaux taxonomiques pour les objectifs évaluateurs (selon Bloom) .....	5
2.4 Collaboration entre les lieux de formation .....	6
<b>3. Profil de qualification</b> .....	<b>7</b>
3.1 Profil de la profession .....	7
3.2 Vue d'ensemble des compétences opérationnelles .....	9
3.3 Niveau d'exigences de la profession .....	10
<b>4. Domaines de compétences opérationnelles, compétences opérationnelles et objectifs évaluateurs par lieu de formation</b> .....	<b>11</b>
Domaine de compétences opérationnelles a: Affouragement et soin des chevaux.....	11
Domaine de compétences opérationnelles b: Entretien de l'infrastructure et du matériel .....	16
Domaine de compétences opérationnelles c: Attitude face aux chevaux et travail avec les chevaux.....	20
Domaine de compétences opérationnelles d: Collaboration avec les employés et la clientèle .....	26
<b>Élaboration</b> .....	<b>28</b>
<b>Annexe 1: Liste des instruments servant à garantir et à mettre en œuvre la formation professionnelle initiale et à en promouvoir la qualité</b> .....	<b>29</b>
<b>Annexe 2: Mesures d'accompagnement en matière de sécurité au travail et de protection de la santé</b> .....	<b>30</b>
<b>Glossaire</b> .....	<b>34</b>

## Liste des abréviations

<b>OFEV</b>	Office fédéral de l'environnement
<b>OFSP</b>	Office fédéral de la santé publique
<b>LFPr</b>	Loi fédérale sur la formation professionnelle, 2004
<b>OFPr</b>	Ordonnance sur la formation professionnelle, 2004
<b>Orfo</b>	Ordonnance sur la formation professionnelle initiale (ordonnance sur la formation)
<b>AFP</b>	Attestation fédérale de formation professionnelle
<b>CFC</b>	Certificat fédéral de capacité
<b>Ortra</b>	Organisation du monde du travail (association professionnelle)
<b>SEFRI</b>	Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation
<b>CSFP</b>	Conférence suisse des offices de la formation professionnelle
<b>CSFO</b>	Centre suisse de services Formation professionnelle   orientation professionnelle, universitaire et de carrière
<b>SECO</b>	Secrétariat d'Etat à l'économie
<b>Suva</b>	Caisse nationale suisse d'assurance en cas d'accidents
<b>CI</b>	Cours interentreprises

# 1. Introduction

En tant qu'instrument servant à promouvoir la qualité<sup>1</sup> de la formation professionnelle initiale de Gardienne de chevaux / Gardien de chevaux avec attestation fédérale de formation professionnelle (AFP), le plan de formation décrit les compétences opérationnelles que les personnes doivent avoir acquises à la fin de leur formation. En même temps, il sert de base aux responsables de la formation professionnelle dans les entreprises formatrices, les écoles professionnelles et les cours interentreprises pour la planification et l'organisation de la formation.

Le plan de formation est aussi un guide auquel les personnes en formation peuvent se référer.

---

<sup>1</sup> voir art. 12, al. 1, let. c, de l'ordonnance du 19 novembre 2003 sur la formation professionnelle (OFPr) et l'art. 23 de l'ordonnance du SEFRI sur la formation professionnelle initiale (ordonnance sur la formation; Orfo) de Gardienne de chevaux AFP / Gardien de chevaux AFP.

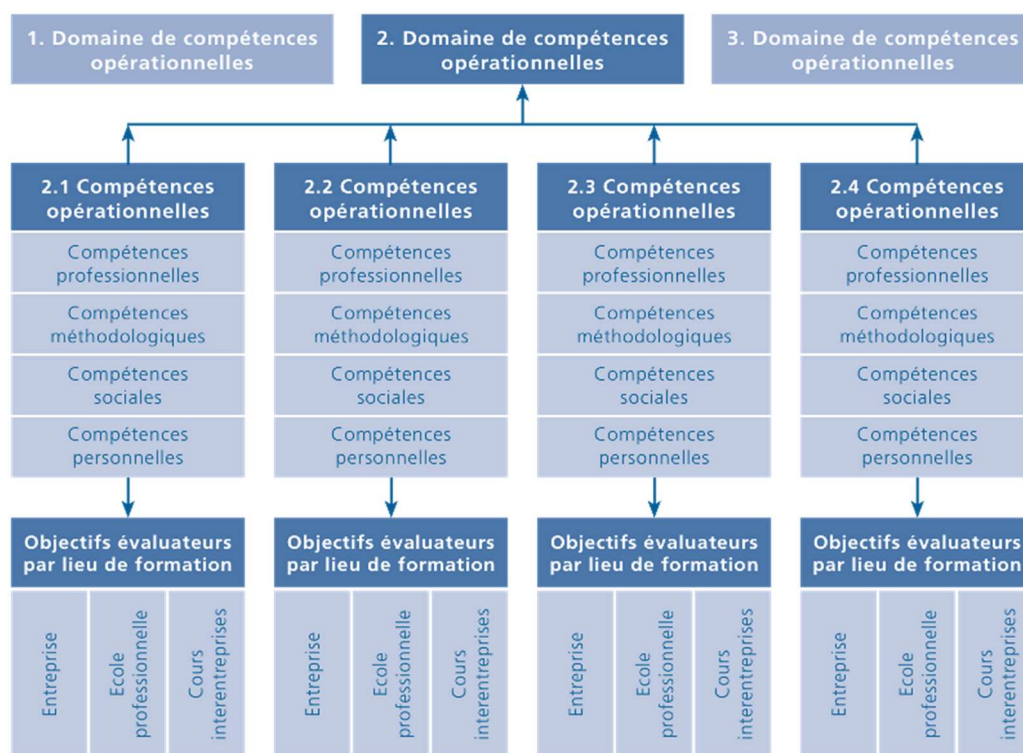
## 2. Bases de la pédagogie professionnelle

### 2.1 Introduction à l'orientation vers les compétences opérationnelles

Le présent plan de formation constitue la base en matière de pédagogie professionnelle pour la formation professionnelle initiale de Gardienne de chevaux AFP et Gardien de chevaux AFP. Le but de la formation professionnelle initiale est l'acquisition de compétences permettant de gérer des situations professionnelles courantes. Pour ce faire, les personnes en formation développent les compétences opérationnelles décrites dans ce plan de formation tout au long de leur apprentissage. Ces compétences ont valeur d'exigences minimales pour la formation et définissent ce qui peut être évalué au maximum lors des procédures de qualification.

Le plan de formation concrétise les compétences opérationnelles à acquérir. Ces compétences sont présentées sous la forme de domaines de compétences opérationnelles, de compétences opérationnelles et d'objectifs évaluateurs.

*Représentation schématique des domaines de compétences opérationnelles, des compétences opérationnelles et des objectifs évaluateurs par lieu de formation:*



La profession de Gardienne de chevaux AFP / Gardien de chevaux AFP comprend quatre **domaines de compétences opérationnelles**. Ces domaines définissent et justifient les champs d'action de la profession tout en les délimitant les uns par rapport aux autres

Exemple: domaine de compétences opérationnelles a: affouragement et soin des chevaux

Chaque domaine de compétences opérationnelles comprend un nombre défini de **compétences opérationnelles**. Le domaine de compétences opérationnelles a: affouragement et soin des chevaux regroupe par exemple 3 compétences opérationnelles (voir tableau 3.2 à la page 9). Ces dernières correspondent à des situations professionnelles courantes. Elles décrivent le comportement que les personnes en formation doivent adopter lorsqu'elles se trouvent dans ces situations. Chaque compétence opérationnelle recouvre quatre dimensions: les compétences professionnelles, les compétences méthodologiques, les compétences personnelles et les compétences sociales (voir 2.2). Ces quatre dimensions sont intégrées aux objectifs évaluateurs.

Les compétences opérationnelles sont concrétisées en **objectifs évaluateurs par lieu de formation** garantissant ainsi la contribution de l'entreprise formatrice, de l'école professionnelle et des cours interentreprises à l'acquisition des différentes compétences opérationnelles. Ces objectifs sont reliés entre eux de manière cohérente afin d'instaurer une collaboration effective entre les lieux de formation (voir 2.4).

## 2.2 Aperçu des quatre dimensions d'une compétence opérationnelle

Les compétences opérationnelles comprennent des compétences professionnelles, méthodologiques, sociales et personnelles. Pour que les gardiennes de chevaux AFP et gardiens de chevaux AFP aient des débouchés sur le marché du travail, les futurs professionnels vont acquérir l'ensemble de ces compétences au cours de leur formation professionnelle initiale sur les trois lieux de formation (entreprise formatrice, école professionnelle, cours interentreprises). Le tableau ci-après présente le contenu des quatre dimensions d'une compétence opérationnelle et les interactions entre elles.

### Compétence opérationnelle



## 2.3 Niveaux taxonomiques pour les objectifs évaluateurs (selon Bloom)

Chaque objectif évaluateur est évalué à l'aune d'un niveau taxonomique (niveau C: C1 à C6). Ces points C traduisent la complexité des objectifs évaluateurs. Ils sont définis comme suit:

Niveau	Opération	Description
C 1	Savoir	Les gardiennes de chevaux AFP et gardiens de chevaux AFP restituent les informations mémorisées et s'y réfèrent dans des situations similaires. Exemple: Ils énumèrent l'équipement d'équitation correspondant au type de monte. (C1)
C 2	Comprendre	Les gardiennes de chevaux AFP et gardiens de chevaux AFP expliquent ou décrivent les informations mémorisées avec leurs propres mots. Exemple: Ils décrivent le besoin d'eau du cheval. (C2)
C 3	Appliquer	Les gardiennes de chevaux AFP et gardiens de chevaux AFP mettent en pratique les technologies/aptitudes acquises dans différentes situations. Exemple: Ils contrôlent si la place d'affouragement est propre. (C3)
C 4	Analyser	Les gardiennes de chevaux AFP et gardiens de chevaux AFP analysent une situation complexe: ils la décomposent en éléments distincts, relèvent les rapports entre ces éléments et identifient les caractéristiques structurelles. Exemple: Ils évaluent la qualité du fourrage grossier, des aliments concentrés et des aliments complémentaires. (C4)
C 5	Synthétiser	Les gardiennes de chevaux AFP et gardiens de chevaux AFP combinent les différents éléments d'une situation et les rassemblent en un tout. Sans importance au niveau gardiennes de chevaux et gardiens de chevaux AFP.
C 6	Évaluer	Les gardiennes de chevaux AFP et gardiens de chevaux AFP évaluent une situation plus ou moins complexe en fonction de critères donnés. Sans importance au niveau gardiennes de chevaux et gardiens de chevaux AFP.

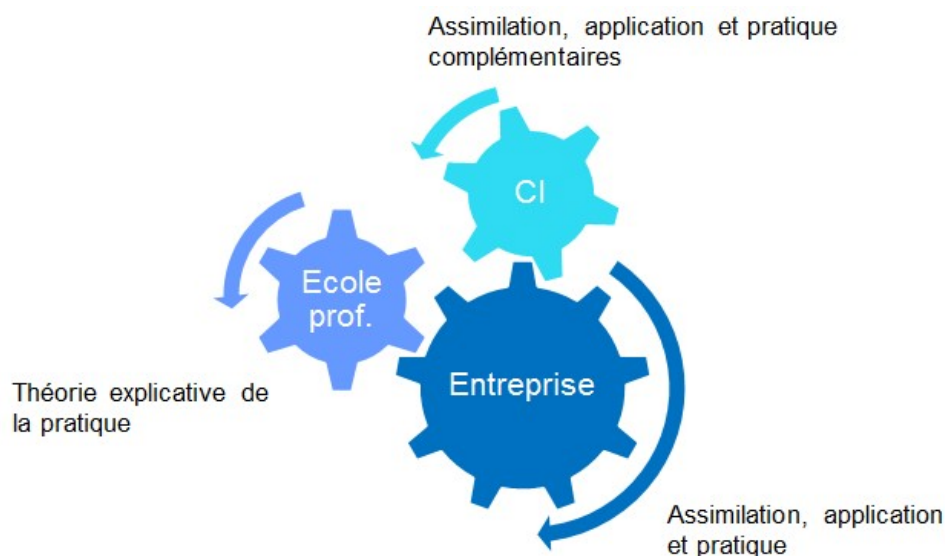
## 2.4 Collaboration entre les lieux de formation

La coordination et la coopération entre les lieux de formation (concernant les contenus, les méthodes de travail, la planification, les usages de la profession) sont un gage de réussite essentiel pour la formation professionnelle initiale. Les personnes en formation ont besoin d'être soutenues pendant toute la durée de leur apprentissage afin de parvenir à faire le lien entre la théorie et la pratique. D'où l'importance de la collaboration entre les lieux de formation et de la responsabilité qui incombe aux trois lieux de formation dans la transmission des compétences opérationnelles. Chaque lieu de formation participe à cette tâche commune en tenant compte de la contribution des autres lieux de formation. Ce principe de collaboration permet à chaque lieu de formation de faire en permanence le point sur sa propre contribution et de l'optimiser en conséquence. C'est là un moyen d'améliorer la qualité de la formation professionnelle initiale.

Le rôle de chaque lieu de formation peut être résumé comme suit:

- **Entreprise formatrice:** dans le système dual, la formation à la pratique professionnelle a lieu dans l'entreprise formatrice, au sein d'un réseau d'entreprises formatrices, dans une école de métiers ou de commerce, ou dans toute autre institution reconnue compétente en la matière et permettant aux personnes en formation d'acquérir les aptitudes pratiques liées à la profession choisie.
- **École professionnelle:** elle dispense la formation scolaire, qui comprend l'enseignement des connaissances professionnelles, de la culture générale et du sport.
- **Cours interentreprises:** ils visent l'acquisition d'aptitudes de base et complètent la formation à la pratique professionnelle et la formation scolaire lorsque cela s'avère nécessaire dans la profession choisie.

Les interactions entre les lieux de formation peuvent être représentées comme suit:



La mise en place d'une coopération réussie entre les lieux de formation repose sur les instruments servant à promouvoir la qualité de la formation professionnelle initiale (voir annexe).

### **3. Profil de qualification**

Le profil de qualification décrit le profil de la profession de même que les compétences opérationnelles à acquérir et le niveau d'exigences de la profession. Il présente les qualifications qu'une gardienne de chevaux AFP ou gardien de chevaux AFP doit disposer afin de pouvoir exercer la profession de manière compétente au niveau requis.

A part la description des compétences opérationnelles, le profil de qualification sert aussi de base pour l'élaboration de la procédure de qualification. Il sert en outre de base au classement du diplôme de la formation professionnelle dans le cadre national des certifications de la formation professionnelle (CNC formation professionnelle) lors de l'élaboration du supplément descriptif du certificat.

#### **3.1 Profil de la profession**

##### **Domaine d'activité**

Les gardiennes de chevaux AFP et gardiens de chevaux AFP sont des employés fidèles et polyvalents d'un centre équestre. Ils s'occupent du bien-être des chevaux et de l'entretien de l'infrastructure du centre équestre. Ils sont en général soutenus par leurs supérieurs. Ils établissent une relation de confiance avec les chevaux et les traitent de manière respectueuse et sûre.

Les gardiennes de chevaux AFP et gardiens de chevaux AFP travaillent dans des centres équestres publics ou privés de taille petite ou moyenne et dans des centres d'équitation thérapeutique et pédagogique curative. Le soutien et l'approche responsable de la clientèle ainsi que le travail en équipe dans l'entreprise est un élément important de leur activité.

##### **Principales compétences opérationnelles**

Les gardiennes de chevaux AFP et gardiens de chevaux AFP nourrissent et soignent les chevaux qui leur sont confiés en suivant les instructions de leurs supérieurs. Ils participent à l'entretien de l'écurie, de l'environnement et du matériel des chevaux. Lors du contact et du travail avec des chevaux, ils veillent à réagir de manière appropriée à leur comportement. Ils font bouger des chevaux dociles à la main, sous la selle sous surveillance ou selon une mission clairement définie. Ils soutiennent l'équipe du centre équestre et la clientèle.

Les journées de travail dans un centre équestre sont souvent longues et physiquement astreignantes et il faut également s'occuper des animaux le week-end. Les gardiennes de chevaux AFP et gardiens de chevaux AFP doivent par conséquent faire preuve d'une grande endurance, de discipline, de sens du devoir et de responsabilité personnelle. Chaque animal a sa propre personnalité. La relation avec des chevaux dociles qui leur sont confiés exige par conséquent de la part des gardiennes de chevaux AFP et gardiens de chevaux AFP une attitude claire et la capacité de s'imposer.

##### **Exercice de la profession**

Le travail quotidien des gardiennes de chevaux AFP et gardiens de chevaux AFP commence en général par l'affouragement des chevaux selon les instructions. Pour maintenir les chevaux en bonne santé, ils les soignent et les nourrissent de manière autonome, selon les instructions du supérieur. Ils aident à soigner les chevaux malades ou blessés.

Pour que les chevaux se sentent à l'aise à l'écurie, les gardiennes de chevaux AFP et gardiens de chevaux AFP gardent les lieux propres de manière économique et écologique, avec le matériel et les outils appropriés, selon les directives de l'entreprise. Sur instruction de leurs supérieurs ou de manière autonome, ils assument la responsabilité de l'entretien de l'environnement et de l'infrastructure du centre équestre. Ils travaillent souvent en plein air en utilisant des outils et des moyens auxiliaires de manière sûre et compétente. Ils entretiennent le matériel des chevaux, tel que la bride, la selle ou les couvertures avec des produits modernes appropriés, selon les directives de l'entreprise.

A chaque contact avec les chevaux, les gardiennes de chevaux AFP et gardiens de chevaux AFP sont attentifs à leur comportement et agissent en conséquence. Ils préparent les animaux selon les instructions avec l'équipement approprié à leur utilisation. Ils mènent les chevaux correctement à la main sous surveillance, par exemple pour les présenter à un vétérinaire. Sous surveillance, ils font bouger les chevaux sous la selle en manège ou dans la nature. Après le travail avec les chevaux, ils se chargent des travaux ultérieurs. Il s'agit par exemple de rincer les jambes du cheval, de le brosser ou de lui mettre si nécessaire la couverture séchante. Si un cheval doit être transporté, ils le préparent et aident à le charger dans le van.

Les gardiennes de chevaux AFP et gardiens de chevaux AFP soutiennent la clientèle du centre équestre en les aidant par exemple à préparer les chevaux pour leur leçon d'équitation et à les mener au manège. Dans un centre de thérapie avec le cheval, ils mènent les chevaux pendant la leçon thérapeutique. Ils assistent les personnes responsables lors des premiers secours en cas de blessures et d'accidents de collaborateurs ou de la clientèle. En cas de dangers liés au feu, à l'eau et à l'environnement, ils agissent conformément aux directives de l'entreprise et contribuent à garantir la sécurité des personnes et des animaux. Dans leur travail quotidien, ils respectent les règles de protection des animaux, de l'environnement et de la santé, ainsi que de la sécurité au travail.

### **Importance de la profession pour la société, l'économie, la nature et la culture**

La disponibilité croissante de temps et de moyens pour les activités de loisirs, le besoin de compensation active à la vie professionnelle, la clientèle toujours plus jeune dans les centres équestres et l'importance du développement de leur personnalité par le cheval, l'intérêt croissant pour la nature et les animaux sont autant de facteurs qui conduisent à une hausse de la notoriété du monde des chevaux en Suisse.

La société, critique dans tous les domaines et sensibilisée notamment sur la question des animaux et de la nature, affiche de hautes exigences envers un traitement correct et respectueux des chevaux. Par leur travail, les gardiennes de chevaux AFP et gardiens de chevaux AFP contribuent de manière importante au bien-être des chevaux ainsi qu'à la sécurité de toutes les parties impliquées.

Les chevaux constituent un facteur culturel, sportif et touristique. Ils contribuent de plus en plus à une relation positive et significative entre l'être humain et l'animal.

### **Culture générale**

L'enseignement de la culture générale vise à transmettre des compétences fondamentales permettant aux personnes en formation de s'orienter sur les plans personnel et social et de relever des défis tant privés que professionnels.



### 3.2 Vue d'ensemble des compétences opérationnelles

↓ Domaines de compétences opérationnelles

Compétences opérationnelles →

a	Affouragement et soin des chevaux	a1 Nourrir les chevaux	a2 Soigner les chevaux	a3 Aider à soigner les chevaux malades ou blessés		
b	Entretien de l'infrastructure et du matériel	b1 Entretenir l'écurie	b2 Aider à l'entretien des alentours et de l'infrastructure du centre équestre	b3 Entretenir l'équipement des chevaux		
c	Attitude face aux chevaux et travail avec les chevaux	c1 Réagir au comportement de chevaux dociles	c2 Équiper des chevaux dociles pour le travail	c3 Mener et présenter des chevaux dociles	c4 Faire bouger des chevaux dociles sous la selle sous la supervision d'autrui	c5 Aider à charger les chevaux dans le van
d	Collaboration avec le personnel et la clientèle	d1 Soutenir des tierces personnes et la clientèle dans les contacts avec les chevaux	d2 Apporter de l'aide en situation d'urgence			

### **3.3 Niveau d'exigences de la profession**

Le niveau d'exigences de la profession est défini de manière détaillée dans le plan de formation à l'aide des objectifs évaluateurs déterminés à partir des compétences opérationnelles pour les trois lieux de formation. Outre les compétences opérationnelles, la formation professionnelle initiale englobe également l'enseignement de la culture générale conformément à l'ordonnance du SEFRI du 27 avril 2006 concernant les conditions minimales relatives à la culture générale dans la formation professionnelle initiale (RS 412.101.241).

## 4. Domaines de compétences opérationnelles, compétences opérationnelles et objectifs évaluateurs par lieu de formation

Ce chapitre décrit les compétences opérationnelles, regroupées en domaines de compétences opérationnelles, et les objectifs évaluateurs par lieu de formation. Les instruments servant à promouvoir la qualité, qui sont répertoriés dans l'annexe, viennent soutenir la mise en œuvre de la formation professionnelle initiale et encourager la coopération entre les trois lieux de formation.

<b>Domaine de compétences opérationnelles a: Affouragement et soin des chevaux</b>		
<p><b>Compétence opérationnelle a1: Nourrir les chevaux</b></p> <p>Les gardiennes de chevaux AFP et gardiens de chevaux AFP nourrissent les chevaux plusieurs fois par jour pour préserver leur santé et maintenir leur performance. Ils nourrissent les chevaux selon les directives de l'entreprise, avec du fourrage grossier, des aliments concentrés et des aliments complémentaires. Ce faisant, ils contrôlent la qualité des fourrages et se tiennent aux quantités prescrites. Lors de l'administration du fourrage grossier, ils veillent à un affouragement pauvre en poussière. Ils préparent les rations d'aliments concentrés individuellement pour chaque cheval, conformément au plan d'affouragement. Avant de nourrir les chevaux, ils contrôlent la propreté de la place d'affouragement et assurent l'accès à de l'eau fraîche et propre. Les gardiennes de chevaux AFP et gardiens de chevaux AFP garantissent que les chevaux puissent manger sans stress.</p> <p>Ils s'acquittent de ces tâches de manière autonome ou en équipe, d'entente avec leur supérieur de manière sûre, expéditive et consciencieuse.</p>		
<b>Objectifs évaluateurs entreprise</b>	<b>Objectifs évaluateurs école professionnelle</b>	<b>Objectifs évaluateurs cours interentreprises</b>
<p>a1.1 Ils évaluent la qualité du fourrage grossier, des aliments concentrés et des aliments complémentaires. (C4)</p> <p>a1.2 En cas de qualité insuffisante des fourrages, ils en déduisent les mesures à prendre. (C3)</p>	<p>a1.1 Ils expliquent la signification des fourrages et l'alimentation adaptée aux chevaux. (C2)</p>	
<p>a1.3 Ils contrôlent si la place d'affouragement est propre. (C3)</p>		
<p>a1.4 Ils nourrissent les chevaux de manière sûre et selon les directives de l'entreprise. (C3)</p>	<p>a1.4 Ils mentionnent les mesures de sécurité à respecter lors de l'affouragement des chevaux. (C1)</p>	

a1.5 Ils contrôlent que les chevaux aient suffisamment d'eau propre à disposition. (C3)	a1.5 Ils décrivent le besoin en eau du cheval. (C2)	
---	---	--

### Compétence opérationnelle a2: Soigner les chevaux

Les gardiennes de chevaux AFP et gardiens de chevaux AFP soignent quotidiennement les chevaux qui leur sont confiés pour les maintenir en bonne santé et assurer leur bien-être.

Pour commencer, ils préparent le matériel de pansage, comme l'étrille, les brosses et le cure-pied, à un endroit approprié pour le pansage. Ensuite, ils vont chercher le cheval, le conduisent à la place de pansage, l'attachent selon les règles de sécurité et commencent les soins. Pour commencer, ils passent l'étrille et brossent soigneusement le cheval. Ils nettoient la tête et l'anus avec soin et soignent la crinière et la queue. Ils curent les sabots tout en contrôlant leur état et le cas échéant le ferrage. Ils lavent et graissent les sabots selon les instructions de leur supérieur. Pendant le pansage, ils vérifient s'ils peuvent voir des problèmes de santé tels que des points de friction, des blessures ou des enflures. Ils signalent toute anomalie à leurs supérieurs. Après les soins, ils ramènent le cheval à son lieu de détention, nettoient et trient le matériel utilisé, le rangent et balayent la place de pansage.

Les gardiennes de chevaux AFP et gardiens de chevaux AFP soignent les chevaux après le travail en fonction de la saison, du mode de détention et des directives de l'entreprise. Suivant le cas, ils les brossent soigneusement et leur rafraichissent si nécessaire les jambes avec de l'eau. En été, ils les nettoient à l'éponge ou au jet d'eau, et éliminent le reste d'eau avec un couteau de chaleur. Lors de la tonte d'un cheval, ils effectuent différentes tâches, comme le brosser et le couvrir selon les instructions.

Les gardiennes de chevaux AFP et gardiens de chevaux AFP s'assurent avant les soins aux chevaux que l'endroit choisi pour le pansage est approprié et respectent les aspects de sécurité pendant tous les travaux de soins, notamment lors des soins aux sabots. Ils utilisent les produits de soins de manière économique et écologique.

Objectifs évaluateurs entreprise	Objectifs évaluateurs école professionnelle	Objectifs évaluateurs cours interentreprises
a2.1 Ils choisissent le matériel de pansage approprié pour les soins aux chevaux. (C3)		
a2.2 Ils exécutent les soins aux chevaux de manière sûre, selon les directives de l'entreprise. (C3)	a2.2 Ils décrivent les soins aux chevaux à un endroit de pansage approprié compte tenu des mesures de sécurité. (C2)	a2.2 Ils effectuent les soins aux chevaux de manière efficace et sûre, selon un déroulement donné. (C3)
a2.3 Ils utilisent les produits de soins de manière économique et écologique. (C3)		
a2.4 Ils équipent le cheval de couvertures appropriées en fonction des conditions météorologiques. (C3)	a2.4 Ils décrivent les différentes couvertures et leur utilisation. (C3)	a2.4 Ils couvrent les chevaux en toute sécurité. (C3)



**Compétence opérationnelle a3: Aider à soigner les chevaux malades ou blessés**

Les gardiennes de chevaux AFP et gardiens de chevaux AFP observent quotidiennement l'état de santé des chevaux et reconnaissent les signes de maladie. Ils aident à soigner les chevaux malades et blessés, afin de les rétablir dans leur santé, leur bien-être et leur performance.

Pendant le travail, ils reconnaissent les blessures et les changements de l'état de santé des chevaux et en informent leurs supérieurs.

Ils se chargent de travaux simples lors des soins prodigués aux chevaux blessés ou malades. Après concertation, ils préparent le matériel, p.ex. du produit désinfectant, de la pommade, des pansements, des médicaments ou autre. Ils aident à changer les pansements et soutiennent leurs supérieurs lors des soins (p. ex. faire marcher en cas de coliques, mettre une couverture).

Lorsqu'ils soignent des chevaux blessés et malades, ils veillent à la sécurité des personnes et des animaux. Ils assistent le vétérinaire dans son travail lors de simples mesures thérapeutiques et de prévention (p. ex. vaccinations, contrôle dentaire, vermifugation).

Objectifs évaluateurs entreprise	Objectifs évaluateurs école professionnelle	Objectifs évaluateurs cours interentreprises
a3.1 Ils contrôlent l'état général d'un cheval. (C3)	a3.1 Ils distinguent entre les chevaux sains, malades et blessés. (C4)	
a3.2 Ils prennent des mesures en cas de blessures ou de signes de maladie (p. ex. plaie, enflure de la jambe, toux). (C3)	a3.2 Ils décrivent diverses blessures et maladies des chevaux. (C2)	
a3.3 Ils exécutent des tâches simples lors des soins médicaux aux chevaux sur ordonnance du vétérinaire et d'entente avec leurs supérieurs (p. ex. mettre de la pommade). (C3)	a3.3 Ils expliquent les mesures préventives et thérapeutiques lors des soins médicaux aux chevaux. (C2)	
a3.4 Ils maintiennent la pharmacie de l'écurie propre. (C3)	a3.4 Ils décrivent le contenu d'une pharmacie d'écurie et le stockage du matériel médical. (C2)	

**Domaine de compétences opérationnelles b: Entretien de l'infrastructure et du matériel**

**Compétence opérationnelle b1: Entretien l'écurie des chevaux**

Les gardiennes de chevaux AFP et gardiens de chevaux AFP entretiennent plusieurs fois par jour les lieux de détention des chevaux pour assurer leur bien-être, leur santé et leur sécurité.

Ils commencent par préparer les outils et le matériel nécessaires à leur travail, comme la brouette, la fourche et le balai. Ils se rendent ensuite vers les boxes, les écuries ouvertes ou les stabulations libres qui leur ont été attribués conformément au plan de travail.

Dans l'écurie, ils enlèvent les crottins des chevaux et les endroits humides. Ce faisant, ils enlèvent la litière avec parcimonie. Ensuite, ils remettent de la litière fraîche si nécessaire. Ils contrôlent quotidiennement les abreuvoirs et les mangeoires et les nettoient si nécessaire. Sur la terrasse du box, ils enlèvent les crottins et la nettoient avec un balai ou un râteau. Pendant le travail, ils contrôlent l'écurie pour éviter tout risque de blessure pour le cheval. Pour terminer, ils déposent le fumier à l'endroit indiqué et quittent un lieu de travail propre.

Lors de cette tâche, les gardiennes de chevaux AFP et gardiens de chevaux AFP travaillent de manière efficace, propre et économique. Ils protègent leur santé en portant des vêtements sûrs, mais aussi adaptés au temps et à la température. Ils utilisent les outils de manière appropriée, en se ménageant physiquement. Pendant le travail, ils veillent à la sécurité des personnes et des animaux.

Objectifs évaluateurs entreprise	Objectifs évaluateurs école professionnelle	Objectifs évaluateurs cours interentreprises
b1.1 Ils portent des vêtements appropriés au temps, à la température et au travail, et leur équipement de protection personnel. (C3)	b1.1 Ils décrivent les exigences posées envers leurs vêtements et l'équipement de protection personnel ainsi que son importance pour la protection de la santé. (C2)	b1.1 Ils portent des vêtements appropriés au temps, à la température et au travail, et leur équipement de protection personnel. (C3)
b1.2 Ils utilisent les outils et le matériel pour nettoyer les écuries des chevaux en se ménageant physiquement. (C3).	b1.2 Ils décrivent les mesures pour réduire la charge physique et pour éviter les maladies professionnelles. (C2)	b1.2 Ils utilisent les outils et le matériel pour nettoyer les boxes individuels en se ménageant physiquement. (C3)
b1.3 Ils entretiennent les écuries des chevaux de manière sûre, propre, efficace et économique. (C3)	b1.3 Ils décrivent l'entretien des différentes formes de détention. (C2)	b1.3 Ils entretiennent les boxes individuels de manière sûre, propre, efficace et économique. (C3)



### Compétence opérationnelle b2: Aider à l'entretien des alentours et de l'infrastructure du centre équestre

Les gardiennes de chevaux AFP et gardiens de chevaux AFP aident à entretenir les alentours et l'infrastructure du centre équestre. Ils soutiennent leurs supérieurs et le personnel lors des travaux de nettoyage et de réparation.

Ils nettoient l'infrastructure de l'entreprise selon les instructions. Pour ce faire, ils vont d'abord chercher les outils nécessaires (balais, pelle, brouette, chiffons, etc.). Ensuite, ils nettoient les alentours, places, prés, manège, carré de sable, ainsi que les espaces intérieurs, p.ex. la sellerie, le local à fourrages ou la salle de séjour. Ils utilisent les produits de nettoyage de manière sûre, économique et écologique. Ils éliminent les déchets aux endroits prévus à cet effet. Ils collectent le fumier et le stockent selon les prescriptions. Pour des raisons de sécurité, ils maintiennent libres tous les passages et les sorties en veillant par exemple à ce que les ustensiles de travail soient rangés.

En cas de dommages causés à l'infrastructure, les gardiennes de chevaux AFP et gardiens de chevaux AFP informent leurs supérieurs. Ils soutiennent l'équipe et leurs supérieurs pour les petits travaux d'entretien tels que la réparation de bandes de clôture défectueuses ou le remplacement de clôtures pourries. Pendant le travail, ils tiennent compte des principes ergonomiques.

Objectifs évaluateurs entreprise	Objectifs évaluateurs école professionnelle	Objectifs évaluateurs cours interentreprises
b2.1 Ils entretiennent l'infrastructure de l'entreprise (p.ex. prés, places d'équitation, salle de séjour) selon les instructions, de manière sûre, propre, efficace et économique. (C3)	b2.1 Ils expliquent l'entretien optimal de l'infrastructure d'un centre d'équitation. (C2)	
b2.2 Ils décident des mesures à prendre en cas de défauts ou de déficiences de l'infrastructure. (C3)		
b2.3 Ils utilisent les produits de nettoyage de manière parcimonieuse, sûre et écologique. (C3)	b2.3 Ils expliquent l'utilisation et le stockage des produits de nettoyage. (C2)	
b2.4 Ils éliminent les déchets aux endroits prévus à cet effet, selon les principes écologiques. (C3)	b2.4 Ils font la distinction entre les différentes voies d'élimination des déchets de l'entreprise. (C4)	
b2.5 Ils collectent le fumier et le stockent selon les prescriptions. (C2)	b2.5 Ils décrivent le stockage du fumier conforme aux prescriptions (protection des eaux). (C2)	



### Compétence opérationnelle b3: Entretien l'équipement des chevaux

Les gardiennes de chevaux AFP et gardiens de chevaux AFP contrôlent l'équipement des chevaux et l'entretiennent avec les produits appropriés.

Dans la sellerie, ils rassemblent l'équipement qui doit être entretenu et contrôlé. Ils préparent d'abord les ustensiles et les produits de soins nécessaires, comme p.ex. chiffons, savon pour cuir, graisse pour cuir et brosses. Ensuite, ils nettoient et contrôlent l'équipement comme p.ex. selles, chabraques et brides. Ils trient les chabraques ou les bandages très sales et les mettent de côté pour le lavage.

Lors de l'entretien de l'équipement, les gardiennes de chevaux AFP et gardiens de chevaux AFP procèdent de manière ciblée et soigneuse. Ils utilisent les produits de soins selon les règles, de manière économe. En cas de défauts, ils en informent leur supérieur.

Objectifs évaluateurs entreprise	Objectifs évaluateurs école professionnelle	Objectifs évaluateurs cours interentreprises
b3.1 Ils choisissent les matériaux pour les soins de l'équipement. (C3)		b3.1 Ils choisissent selon des instructions les matériaux pour les soins de l'équipement. (C3)
b3.2 Ils entretiennent l'équipement des chevaux avec le matériel et les produits de soins appropriés de manière adéquate et soigneuse. (C3)	b3.2 Ils expliquent l'entretien et l'état des éléments de l'équipement. (C2)	b3.2 Ils entretiennent selon des instructions l'équipement des chevaux en fonction du matériau (p. ex. cuir, néoprène). (C3)
b3.3 Ils prennent des mesures en cas de défauts de l'équipement. (C3)		b3.3 Ils prennent des mesures en cas de défauts de l'équipement. (C3)

<b>Domaine de compétences opérationnelles c: Attitude face aux chevaux et travail avec les chevaux</b>		
<p><b>Compétence opérationnelle c1: Réagir au comportement de chevaux dociles</b></p> <p>Les gardiennes de chevaux AFP et gardiens de chevaux AFP réagissent au comportement des chevaux dans leur contact avec eux lors de leur travail quotidien.</p> <p>Pendant leur travail ainsi que lors de leurs contacts avec les chevaux, ils observent leur langage corporel et leur expression (satisfaction, peur, etc.) afin d'être en mesure d'agir dans n'importe quelle situation de manière sûre et appropriée (p. ex. lors de la séparation d'un cheval du groupe). Ils communiquent à leurs supérieurs les troubles du comportement tels que le tic à l'appui ou le tic de l'ours.</p> <p>Ils veillent constamment à la sécurité de l'humain et de l'animal, agissent de manière prudente et déterminée. Ils respectent les principes éthiques et de protection des animaux.</p>		
<b>Objectifs évaluateurs entreprise</b>	<b>Objectifs évaluateurs école professionnelle</b>	<b>Objectifs évaluateurs cours interentreprises</b>
c1.1 Ils anticipent et adaptent leur comportement au cheval en fonction de la situation. (p. ex. en les amenant au pré, en stabulation libre). (C3)	c1.1 Ils décrivent l'histoire de l'évolution et le comportement naturel du cheval (C2)	c1.1 Ils anticipent et adaptent leur comportement au cheval en fonction de la situation. (p. ex. déplacement vers la place de travail). (C3).
c1.2 Ils déduisent des mesures à prendre en cas de troubles du comportement des chevaux. (C3).	c1.2 Ils distinguent divers troubles du comportement chez les chevaux (p. ex. tic à l'appui, tic de l'ours). (C4)	
c1.3 Ils appliquent les principes éthiques et de protection des animaux. (C3)	c1.3 Ils expliquent les prescriptions légales en matière d'éthique et de protection des animaux et la responsabilité qui en découle. (C2)	

**Compétence opérationnelle c2: Équiper des chevaux dociles pour le travail**

Les gardiennes de chevaux AFP et gardiens de chevaux AFP équipent les chevaux de manière sûre, conformément aux directives de l'entreprise, en vue de leur utilisation.

Ils choisissent l'équipement nécessaire, comme p.ex. la selle, la bride ou le matériel de longe pour le travail envisagé avec le cheval. Ensuite, ils vont chercher le cheval propre et l'attachent de manière sûre à la place d'attache. Puis ils commencent à équiper le cheval p.ex. de guêtres, de la selle ou du surfaix. Lors de cette tâche, ils agissent de manière efficace et minutieuse.

Objectifs évaluateurs entreprise	Objectifs évaluateurs école professionnelle	Objectifs évaluateurs cours interentreprises
c2.1 Ils choisissent l'équipement et les ustensiles appropriés pour l'utilisation des chevaux. (C3)	c2.1 Ils expliquent l'équipement et les ustensiles adéquats pour monter, conduire, présenter et longer les chevaux. (C2)	
c2.2 Ils équipent le cheval pour la monte, de manière sûre, selon les directives de l'entreprise. (C3)	c2.2 Ils expliquent comment équiper un cheval en toute sécurité pour l'équitation. (C2)	c2.2 Ils équipent le cheval pour la monte classique, de manière sûre et selon les directives.
c2.3 Ils équipent le cheval pour le mener et le présenter de manière sûre, selon les directives de l'entreprise. (C3)		c2.3 Ils équipent le cheval pour le mener et le présenter de manière sûre selon les directives. (C3)
c2.4 Ils équipent le cheval pour le travail à la longe, de manière sûre, selon les directives de l'entreprise. (C3)		

**Compétence opérationnelle c3: Mener et présenter des chevaux dociles**

Les gardiennes de chevaux AFP et gardiens de chevaux AFP mènent le cheval de manière sûre et contrôlée, dans différentes situations.

Ils mènent p.ex. le cheval au pré, à la place d'équitation, au paddock ou le long de routes. Lorsqu'ils présentent le cheval pour un contrôle vétérinaire, pour le maréchal ferrant ou pour un concours, ils le présentent d'abord pour l'évaluation. Ensuite, ils présentent le cheval de manière contrôlée et à l'allure souhaitée.

Lorsqu'ils mènent et présentent des chevaux, les gardiennes de chevaux AFP et gardiens de chevaux AFP tiennent compte du langage corporel du cheval et font preuve d'empathie et de détermination.

<b>Objectifs évaluateurs entreprise</b>	<b>Objectifs évaluateurs école professionnelle</b>	<b>Objectifs évaluateurs cours interentreprises</b>
c3.1 Ils mènent le cheval dans différentes situations de manière sûre et contrôlée. (C3)	c3.1 Ils analysent la manière de mener un cheval en toute sécurité dans différentes situations. (C4)	c3.1 Ils conduisent le cheval en toute sécurité sur un parcours donné. (C3)
c3.2 Ils présentent le cheval de manière sûre et maîtrisée lors de contrôles et de concours. (C3)	c3.2 Ils décrivent la présentation sûre d'un cheval à l'arrêt et en mouvement. (C2) c3.3 Ils désignent les parties du corps et les caractéristiques des chevaux. (C2)	c3.2 Ils mènent le cheval selon les instructions. (C3) c3.3 Ils désignent les parties du corps et les caractéristiques d'un cheval en respectant la sécurité. (C4)

**Compétence opérationnelle c4: Faire bouger des chevaux dociles sous la selle sous la supervision d'autrui**

Les gardiennes de chevaux AFP et gardiens de chevaux AFP montent les chevaux sous instruction, sur la place d'équitation ou à l'extérieur.

Pour monter à cheval, ils portent leur équipement de protection individuel comme p.ex. un casque d'équitation et des gants. Ensuite, ils mènent le cheval sur la place d'équitation pour monter en selle, le positionnent de manière sûre et commencent par régler les étriers et resserrer la sangle. Ils montent sous surveillance en position de base et effectuent les figures de manège aux différentes allures de base. Ce faisant, ils respectent les règles de circulation en manège, aussi bien seuls qu'en groupe. A la fin, ils montent le cheval au pas jusqu'à ce qu'il respire calmement. Ensuite, ils mettent pied à terre et ramènent le cheval à l'écurie.

Lors des balades, les gardiennes de chevaux AFP et gardiens de chevaux AFP respectent les règles de bonne conduite, de circulation et de sécurité.

Objectifs évaluateurs entreprise	Objectifs évaluateurs école professionnelle	Objectifs évaluateurs cours interentreprises
c4.1 Ils choisissent l'équipement approprié au type de monte (p.ex. casque, gilet de sécurité). (C3)	c4.1 Ils énumèrent l'équipement correspondant au type de monte. (C1)	c4.1 Ils portent l'équipement d'équitation approprié selon les instructions. (C3)
c4.2 Ils montent sur le cheval (régler la longueur des étriers, resserrer la sangle, monter en selle). (C3)	c4.2 Ils expliquent comment monter en selle en toute sécurité, resserrer la sangle et régler la longueur des étriers, suivant le type de monte. (C2)	c4.2 Ils montent sur le cheval selon le type de monte classique (régler la longueur des étriers, resserrer la sangle, monter en selle) (C3)
c4.3 Ils montent aux différentes allures de base des figures de manège simples en respectant les règles de circulation en manège. (C3)	c4.3 Ils font la distinction entre les différentes allures du cheval. (C4) c4.4 Ils décrivent les différentes formes d'assiette. (C2) c4.5 Ils dessinent des figures de manèges. (C3) c4.6 Ils expliquent les règles de circulation en manège. (C2)	c4.3 Ils montent sous instruction, en position de base, et effectuent différentes figures de manège aux allures de base. (C3)  c4.6 Ils appliquent sous instruction les règles de circulation en manège. (C3)
c4.7 Ils appliquent les règles de comportement et de la circulation lors des sorties à cheval. (C3)	c4.7 Ils citent les règles de comportement et de la circulation. (C2)	
c4.8 Après la monte, ils descendent/sautent du cheval en toute sécurité. (C3)	c4.8 Ils expliquent comment descendre/sauter du cheval. (C2)	c4.8 Après la monte, ils descendent/sautent du cheval en toute sécurité sous instruction. (C3)





**Compétence opérationnelle c5: Aider à charger les chevaux dans le van**

Les gardiennes de chevaux AFP et gardiens de chevaux AFP assistent les supérieurs et les professionnels pour préparer et charger les chevaux dans le van.

D'abord, ils ouvrent de manière appropriée le camion/van préparé. Ensuite, ils y répandent une litière absorbante, y suspendent un filet de foin et contrôlent que l'intérieur et la rampe du camion/van ne présentent aucun danger. Ils chargent l'équipement et le matériel nécessaires et préparent, selon les instructions, les moyens auxiliaires tels que la longe, le bac pour aliments concentrés, etc. Ensuite ils équipent le cheval selon les instructions, par exemple d'un protège-queue, d'une couverture et de guêtres de transport.

Les gardiennes de chevaux AFP et gardiens de chevaux AFP soutiennent leur supérieur ou un professionnel lors du chargement et du déchargement de chevaux dociles. Après le transport, ils nettoient le camion/van selon les instructions de leur supérieur.

Objectifs évaluateurs entreprise	Objectifs évaluateurs école professionnelle	Objectifs évaluateurs cours interentreprises
c5.1 Ils préparent le camion/van, selon les directives de l'entreprise, avant le transport et le nettoient après celui-ci. (C3)	c5.1 Ils décrivent les travaux à effectuer avant et après le transport de chevaux (C2)	c5.1 Ils préparent le van avant le transport et le nettoient après celui-ci. (C3)
c5.2 Ils équipent le cheval pour le transport de manière sûre. (C3)	c5.2 Ils décrivent l'équipement et les moyens auxiliaires nécessaires au transport de chevaux. (C2)	c5.2 Ils équipent le cheval pour le transport selon un plan donné. (C3)
c5.3 Ils prennent en charge des tâches lors du chargement et/ou du déchargement de chevaux dociles. (C3)	c5.3 Ils décrivent le déroulement du chargement et du déchargement d'un cheval. (C2)	c5.3 Ils prennent en charge des tâches lors du chargement et/ou du déchargement de chevaux dociles, faciles à transporter en camion/van. (C3)

<b>Domaine de compétences opérationnelles d: Collaboration avec le personnel et la clientèle</b>		
<b>Compétence opérationnelle d1: Soutenir des tierces personnes et la clientèle dans leurs contacts avec les chevaux</b>		
<p>Les gardiennes de chevaux AFP et gardiens de chevaux AFP aident des tierces personnes et la clientèle dans leurs contacts avec les chevaux. Ce faisant, ils communiquent de manière compréhensible et font preuve de professionnalisme dans leur comportement.</p> <p>Ils aident p.ex. une ou un élève cavalier débutant à préparer le cheval pour la leçon d'équitation. Ils se renseignent d'abord sur l'état de ses connaissances et lui expliquent leur mission, p.ex. l'aider à seller et à brider le cheval. En cas de problèmes avec des élèves cavaliers, p.ex. s'ils ne veulent pas se faire aider ou font des réclamations, ils restent calmes et objectifs. Ils évitent les conflits en prenant les élèves cavaliers au sérieux et en restant objectifs. Ils transmettent les réclamations à leur supérieur.</p>		
<b>Objectifs évaluateurs entreprise</b>	<b>Objectifs évaluateurs école professionnelle</b>	<b>Objectifs évaluateurs cours interentreprises</b>
d1.1 Ils communiquent avec les tierces personnes et la clientèle de manière aimable et compréhensible. (C3)	d1.1 Ils expliquent les principales règles de conversation dans la communication avec les tierces personnes et la clientèle. (C2)	
d1.2 Ils appliquent les directives de l'entreprise concernant la présentation et l'apparence personnelle. (C3)	d1.2 Ils décrivent les principales formes de politesse ainsi que leur importance pour l'ambiance de travail et le climat d'entreprise. (C2)	
d1.3 En situation de conflit, ils se comportent de manière calme, objective et orientée vers la recherche de solutions. (C3)	d1.3 Ils décrivent les caractéristiques d'un conflit et les solutions. (C2)	

**Compétence opérationnelle d2: Apporter de l'aide en situation d'urgence**

Les gardiennes de chevaux AFP et gardiens de chevaux AFP apportent les premiers secours au personnel et à la clientèle.

En cas d'urgence, ils assurent leur propre sécurité ainsi que celle de la personne accidentée. Les gardiennes de chevaux AFP et gardiens de chevaux AFP portent secours et, dans les cas graves, agissent conformément à leurs obligations de secouristes.

En cas de dangers liés au feu, à l'eau et à l'environnement, ils agissent conformément aux directives de l'entreprise et contribuent à garantir la sécurité des personnes et des animaux.

Objectifs évaluateurs entreprise	Objectifs évaluateurs école professionnelle	Objectifs évaluateurs cours interentreprises
d2.1 Ils apportent les premiers secours aux personnes blessées selon les directives de l'entreprise. (C3)	d2.1 Ils décrivent la procédure à suivre en cas d'accident (comme le système des feux de signalisation, les questions ouvertes à poser lors d'une alerte, les premiers secours). (C2)	d2.1 Ils apportent les premiers secours dans une situation d'exercice. (C3)
d2.2 Ils agissent en cas d'urgence selon les directives de l'entreprise. (C3)	d2.2 Ils expliquent différents scénarios d'urgence. (C2)	

## Élaboration

Le plan de formation a été élaboré par organisation du monde du travail signataires. Il se réfère à l'ordonnance du SEFRI du 6 juillet 2023 sur la formation professionnelle initiale de Gardienne de chevaux / Gardien de chevaux avec attestation fédérale de formation professionnelle (AFP).

Le plan de formation se base sur les dispositions transitoires de l'ordonnance sur la formation.

OrTra métiers liés au cheval Suisse

Berne, 6 juillet 2023

Le président

Derek Frank

Le vice-président

Heinrich Strehler

Après examen du plan de formation, le SEFRI donne son accord.

Berne, 6 juillet 2023

Secrétariat d'État à la formation,  
à la recherche et à l'innovation

Rémy Hübschi  
Directeur suppléant  
Chef de la division Formation professionnelle et continue

## Annexe 1: Liste des instruments servant à garantir et à mettre en œuvre la formation professionnelle initiale et à en promouvoir la qualité

Document	Source
Ordonnance du SEFRI sur la formation professionnelle initiale de gardiennes de chevaux AFP / gardiens de chevaux AFP	<p><i>Version électronique</i> Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation (<a href="http://www.bvz.admin.ch">www.bvz.admin.ch</a> &gt; Professions A-Z)</p> <p><i>Version papier</i> Office fédéral des constructions et de la logistique (<a href="http://www.bundespublikationen.admin.ch/fr.html">www.bundespublikationen.admin.ch/fr.html</a> )</p>
Plan de formation relatif à l'ordonnance du SEFRI sur la formation professionnelle initiale de gardiennes de chevaux AFP / gardiens de chevaux AFP	OrTra métiers liés au cheval Suisse
Dispositions d'exécution relatives à la procédure de qualification avec examen final	OrTra métiers liés au cheval Suisse
Documentation formation initiale en entreprise Dossier de formation Rapport de formation	Modèle SDBB   CSFO <a href="http://www.oda.berufsbildung.ch">www.oda.berufsbildung.ch</a> OrTra métiers liés au cheval Suisse
Programme de formation pour les entreprises formatrices	OrTra métiers liés au cheval Suisse
Recommandations de l'organe responsable concernant les exigences professionnelles posées aux formatrices et formateurs selon l'article 10 de l'ordonnance sur la formation professionnelle initiale de gardiennes de chevaux AFP / gardiens de chevaux AFP	OrTra métiers liés au cheval Suisse
Programme de formation pour les cours interentreprises	OrTra métiers liés au cheval Suisse
Règlement d'organisation pour les cours interentreprises	OrTra métiers liés au cheval Suisse
Plan d'étude pour les écoles professionnelles	OrTra métiers liés au cheval Suisse
Règlement d'organisation de la Commission pour le développement professionnel et la qualité	OrTra métiers liés au cheval Suisse

## Annexe 2: Mesures d'accompagnement en matière de sécurité au travail et de protection de la santé

L'art. 4, al. 1, de l'ordonnance 5 du 28 septembre 2007 relative à la loi sur le travail (ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs, OLT 5 ; RS 822.115) **interdit de manière générale d'employer des jeunes à des travaux dangereux**. Par travaux dangereux, on entend tous les travaux qui, de par leur nature ou les conditions dans lesquelles ils s'exercent, sont susceptibles de nuire à la santé, à la formation, à la sécurité des jeunes ou à leur développement physique et psychique. En dérogation à l'art. 4, al. 1, OLT 5, il est permis d'occuper des personnes en formation de gardienne de chevaux / gardien de chevaux AFP dès l'âge de 15 ans, en fonction de leur niveau de connaissance, aux travaux dangereux mentionnés, pour autant que les mesures d'accompagnement suivantes en lien avec les sujets de prévention soient respectées:

<b>Dérogations à l'interdiction des travaux dangereux</b> (base: ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes; RS 822.115.2, état: 12.01.2022)	
<b>Article, lettre, chiffre</b>	<b>Travail dangereux</b> (désignation selon l'ordonnance du DEFR RS 822.115.2)
2a	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. le travail à la tâche, les travaux impliquant une pression temporelle permanente ainsi que les travaux nécessitant une attention soutenue ou impliquant une responsabilité trop importante.</li> <li>2. la surveillance, les soins et l'accompagnement de personnes en état d'instabilité physique ou psychique ainsi que la récupération et la mise en bière de cadavres.</li> </ol>
3a	La manutention manuelle de charges supérieures à : <ol style="list-style-type: none"> <li>1. 15 kg pour les hommes et 11 kg pour les femmes jusqu'à l'âge de 16 ans révolus,</li> <li>2. 19 kg pour les hommes et 12 kg pour les femmes entre 16 et 18 ans révolus.</li> </ol>
3c	Travaux effectués de manière répétée pendant plus de 2 heures par jour, comme suit : <ol style="list-style-type: none"> <li>1. en position penchée, tordue ou inclinée sur le côté,</li> </ol>
4c	Travaux exposant à des bruits continus ou impulsionnels dangereux pour l'ouïe, ainsi que les travaux exposant au bruit à partir d'un niveau d'exposition quotidienne au bruit $L_{EX,8h}$ de 85 dB(A).
4h	<ol style="list-style-type: none"> <li>2. les travaux exposant aux rayonnements non ionisants, notamment aux rayons ultraviolets d'une longueur d'onde comprise entre 315 et 400 nm (lumière UVA), notamment lors du séchage et du durcissement aux UV ainsi que lors du soudage à l'arc et d'une exposition prolongée au soleil.</li> </ol>
6a	Travaux avec des substances et des préparations qui, en raison de leurs propriétés, sont classées avec au moins une des phrases H suivantes selon le règlement (CE) n° 1272/2008 dans la version selon l'annexe 2, chiffre 1 OChim : <ol style="list-style-type: none"> <li>2. corrosivité cutanée : H314,</li> <li>5. sensibilisation des voies respiratoires : H334,</li> <li>6. sensibilisation de la peau : H317,</li> </ol>
6b	Travaux présentant un risque important de maladie ou d'intoxication en raison de la manipulation de : <ol style="list-style-type: none"> <li>3. des agents chimiques qui ne doivent pas être classés selon le règlement (CE) no 1272/2008 dans la version figurant à l'annexe 2, ch. 1, OChim, mais qui présentent l'une des propriétés visées à la lettre a, notamment des produits pharmaceutiques et cosmétiques.</li> </ol>
7a	Travaux avec des objets pouvant être contaminés par des virus, des bactéries, des champignons ou des parasites dangereux pour la santé.
8a	Travaux avec les équipements de travail mobiles suivants : <ol style="list-style-type: none"> <li>3. les systèmes de transport combinés, composés notamment de convoyeurs à bande ou à chaîne, d'élévateurs à godets, de convoyeurs suspendus ou à rouleaux, de dispositifs de rotation, de déplacement ou de basculement, de monte-charges spéciaux, de plates-formes élévatrices ou de grues empilables,</li> </ol>
9	Travaux en contact direct avec des animaux sauvages ou venimeux.
10a	Travaux comportant un risque de chute, notamment sur des postes de travail surélevés.
10c	Travaux effectués en dehors d'un poste de travail fixe, notamment les travaux présentant un risque d'effondrement et les travaux effectués dans des zones de routes ou de voies ferrées non fermées à la circulation.

Travail (travaux) dangereux (conformément aux compétences opérationnelles)	Danger(s)	Article <sup>3</sup>	Sujets de prévention pour la formation, instruction et surveillance	Mesures d'accompagnement prises par le professionnel <sup>2</sup> de l'entreprise						
				Formation des personnes en formation			Instruction des personnes en formation	Surveillance des personnes en formation		
				Formation en entreprise	Appui durant les CIE	Appui de l'EP		En permanence	Fréquemment	Occasionnellement
Continuelle course contre la montre	Stress Pressions psychologiques Responsabilité trop grande	2a	Gérer les situations de stress psychologique, Définir un interlocuteur pour les apprentis Suva MB 88145.f «Lutte contre le stress en tant que cause d'accident» Suva Liste de contrôle Stress 67010.F	1ère a.a.		2e a.a.	Information adaptée aux destinataires, enseignement des bases de la communication et des comportements à adopter		1ère a.a.	2e a.a.
Manutention de charges importantes (p. ex. porter des aliments pour animaux)	Surcharge de l'appareil locomoteur	3a	Liste de contrôle «Posture correcte au travail», suvapro, numéro de commande 88315.f Informations pour les formateurs / Prospectus d'ensemble CFST, Stop - portez futé! Manutention de charges - sans accident, n° de commande 6245.f	1ère a.a.	1ère a.a.	1ère a.a.	Instruction, démonstration et application pratique		1ère a.a.	2e a.a.
Travail dans des postures défavorables et avec des mouvements inadéquats sur le plan ergonomique (p.ex. tenir les sabots)	Surcharge de l'appareil locomoteur	3c	Former aux techniques de travail, soulever et porter de manière ergonomique. Soulever et porter correctement une charge, suvapro 44018.f, 88315.f	1ère a.a.	1ère a.a.	1ère a.a.	Instruction, démonstration et application pratique		1ère a.a.	2e a.a.
Travaux impliquant un bruit excessif (p. ex. entretien des alentours avec un souffleur de feuilles)	Risque physique lié au bruit	4c	Protéger l'ouïe contre les lésions dues au bruit, porter des protections auditives  Bruit au poste de travail (Suva 67009), - Protecteurs d'ouïe (Suva 67020)	1ère a.a.		1ère a.a.	Instruction, démonstration et application pratique	1ère a.a.	2e a.a.	
Travailler avec des rayons ultraviolets à ondes longues (p. ex. exposition au soleil, coups de soleil)	Dommages et irritations des yeux et de la peau dus au rayonnement UV	4h	Moyens de protection appropriés (crème solaire, lunettes de soleil, casquette) Brochure SPAA Ta peau (n° 13.01.00039.01) Rayonnement solaire: connaissez-vous les risques? (Suva 88304.f)	1ère a.a.		1ère-2e a.a.	Instruction et application pratique		1ère a.a.	2e a.a.
Travailler avec des produits chimiques nocifs (produits de soins, produits de nettoyage)	Irritations de la peau Irritations des muqueuses Irritation des voies respiratoires Sources d'allergies et d'eczéma	6a	Énumérer les catégories de danger des produits chimiques et les voies d'exposition sur le lieu de travail (orale, cutanée et par inhalation). Obligation et responsabilité de l'apprenti en matière de sécurité et de protection (moyens de prévention technique, EPI, sécurité des tiers). Savoir comment choisir et utiliser un équipement de protection individuelle approprié (p.ex. gants, masque, lunettes).	1ère a.a.		1ère a.a.	Instruction, démonstration et application pratique	1ère a.a.	2e a.a.	

<sup>2</sup> Sont réputés professionnels les titulaires d'un certificat fédéral de capacité (d'une attestation fédérale de formation professionnelle si l'orfo le prévoit) ou d'une qualification équivalente dans le domaine de la personne en formation.

<sup>3</sup> Chiffre selon la liste de contrôle du SECO «Les travaux dangereux dans le cadre de la formation professionnelle initiale»

			Protection de la santé pour l'utilisation des produits chimiques en entreprise SECO n° 710.245.f							
Travailler avec des médicaments	Irritations de la peau Intoxications	6b3	Dangers liés à l'ingestion humaine de médicaments vétérinaires Lire et comprendre les modes d'emploi, les notices d'emballage et les consignes de sécurité des fiches techniques des produits	1ère a.a.				1ère a.a.	2e a.a.	
Travaux avec des agents biologiques nocifs	Absorption d'agents pathogènes dangereux pour la santé contenus dans les poils, les crins et les pelages, et ainsi développement de maladies ou d'allergies	7a	Moyens de protection personnels en contact avec des animaux malades Prévenir les morsures de tiques Brochures SPAA n° 13.01.00035.01 et n° 13.01.00038.01	1ère a.a.			Instruction, démonstration et application pratique	1ère a.a.	2e a.a.	
Travaux avec des systèmes de transport combinés, des outils de transport ou de travail mobiles (p. ex. pont roulant, chargeur frontal, transport de chevaux)	Risque lié à l'utilisation de systèmes de transport mécaniques (p. ex. choc, risque d'écrasement, chute d'objets)	8a3	Avant l'utilisation, évaluer la sécurité de fonctionnement de l'équipement de travail Utiliser l'équipement de travail conformément à sa destination (mode d'emploi). Lors de l'utilisation de véhicules, toujours utiliser le système de retenue prévu (p. ex. ceinture de sécurité) agriSafety Facts Protection du conducteur: n° 13.01.00069.01 Ne pas passer sous des charges suspendues/flottantes Matériel pédagogique gardienne de chevaux / gardien de chevaux AFP	1ère a.a.	2e a.a.	2e a.a.	Instruction, démonstration et application pratique Utilisation de véhicules agricoles sur le domaine public uniquement avec un permis de catégorie G, ou G40	1ère a.a.	2e a.a.	
Travailler avec le cheval à l'écurie, sur une place d'équitation ou dans un espace public	Risque d'accident accru en raison de situations imprévues (p. ex. coup, chute de cheval)  Circulation routière	9	Équipement de protection personnelle (chaussures, gants, casque, protection dorsale) Matériel pédagogique gardienne de chevaux / gardien de chevaux AFP Formation équestre de base, chapitre 9 Prévention des accidents/premiers secours, Suisse. Fédération des sports équestres Faire du cheval Bien rester en selle, brochure bpa - Bureau de prévention des accidents Campagne Rouler lentement, garder les distances, Suisse. Fédération des sports équestres	1ère a.a.	1ère a.a.	1ère-2e a.a.	Instruction, démonstration et application pratique	1ère a.a.	2e a.a.	
Travaux comportant un risque de chute, en particulier à des emplacements de travail surélevés	Risque de chute et de trébuchement  Risque d'écrasement (p. ex. chute de balles de foin)  Chute de cheval	10a	Utilisation des mesures de protection de l'entreprise (balustrades, etc.) Contrôle du fonctionnement et utilisation des échelles, y compris les possibilités de sécurisation Matériel pédagogique gardienne de chevaux / gardien de chevaux AFP	1ère a.a.		1ère a.a.	Instruction, démonstration et application pratique		1ère a.a.	2e a.a.



Travaux en dehors de l'écurie (p. ex. manège, prés)	Risque de situations imprévues (p. ex. comportement d'un cheval, état du terrain et conditions météorologiques)	10c	Évaluer correctement les conditions de travail, la topographie, les conditions météorologiques Matériel pédagogique gardienne de chevaux / gardien de chevaux AFP	1ère a.a.		2e a.a.	Instruction, démonstration et application pratique	1ère a.a.	2e a.a.	
---	---	-----	--	-----------	--	---------	--	-----------	---------	--

**Légende:** CI: cours interentreprises; EP: École professionnelle

### **Responsables de la formation professionnelle\***

Le cercle des responsables de la formation professionnelle comprend tous les spécialistes qui dispensent une partie de la formation initiale aux apprentis, qu'il s'agisse de la formation à la pratique professionnelle ou de la formation scolaire: formateurs actifs dans les entreprises formatrices, formateurs pour les cours interentreprises, enseignants de la formation initiale scolaire, experts aux examens.

### **Rapport de formation\***

Les compétences et l'expérience acquises dans l'entreprise donnent périodiquement lieu à un contrôle dont les résultats sont consignés dans le rapport de formation. Le contrôle revêt la forme d'un entretien structuré entre la formatrice/le formateur et la personne en formation.

### **Plan de formation**

Le plan de formation accompagne l'ordonnance sur la formation. Il contient les bases de la pédagogie professionnelle, le profil de qualification, les compétences opérationnelles regroupées en domaines de compétences opérationnelles et les objectifs évaluateurs par lieu de formation. Le contenu du plan de formation est du ressort de l'Ortra nationale. Le plan de formation est élaboré et signé par l'Ortra/les Ortra.

### **Cadre européen des certifications (CEC)**

Le cadre européen des certifications pour l'éducation et la formation tout au long de la vie (CEC) vise à permettre la comparabilité des compétences et qualifications professionnelles entre les pays européens. Afin de relier les qualifications nationales au CEC et donc de pouvoir les comparer aux qualifications d'autres pays européens, plusieurs États membres élaborent des cadres nationaux des certifications (CNC).

### **Compétence opérationnelle (CO)**

Les compétences opérationnelles permettent de gérer efficacement les situations professionnelles. Concrètement, un professionnel confirmé est capable de mettre en pratique de manière autonome un ensemble de connaissances, d'aptitudes et de comportements en fonction de chaque situation. Les personnes qui suivent une formation acquièrent peu à peu les compétences professionnelles, méthodologiques, sociales et personnelles correspondant aux différentes compétences opérationnelles.

### **Domaine de compétences opérationnelles (DCO)**

Les actions professionnelles, c'est-à-dire les activités qui demandent des compétences similaires ou qui s'inscrivent dans un processus de travail comparable, sont regroupées en domaines de compétences opérationnelles.

### **Travail pratique individuel (TPI)**

Le TPI est l'une des deux formes que peut revêtir l'examen des compétences dans le domaine de qualification «travail pratique». L'examen a lieu dans l'entreprise formatrice dans le cadre d'un mandat à réaliser pour l'entreprise. Il est régi par les «Dispositions d'exécution relatives à la procédure de qualification avec examen final» de la profession correspondante.

### **Commission suisse pour le développement professionnel et la qualité (CSDPQ)**

Chaque ordonnance sur la formation professionnelle initiale définit, à la section 10, la Commission suisse pour le développement professionnel et la qualité (commission) de la profession concernée ou du champ professionnel correspondant.

La commission est à la fois un organe stratégique regroupant les partenaires de la formation professionnelle en question et doté d'une mission de surveillance, et un instrument d'avenir au service de la qualité selon l'art. 8 LFPr<sup>4</sup>.

### **Entreprise formatrice\***

La formation à la pratique professionnelle est dispensée dans des entreprises tant du secteur privé que du secteur public. A cet effet, les entreprises doivent être au bénéfice d'une autorisation de former délivrée par l'autorité cantonale compétente.

---

<sup>4</sup> RS 412.10

## Objectifs évaluateurs (OE)

Les objectifs évaluateurs concrétisent les compétences opérationnelles et intègrent l'évolution des besoins de l'économie et de la société. Ils sont reliés entre eux de manière cohérente dans le cadre de la coopération entre les lieux de formation. Dans la plupart des cas, les objectifs rattachés à l'entreprise formatrice, à l'école professionnelle et aux cours interentreprises sont différents. Mais la formulation peut aussi être la même (p. ex. pour la sécurité au travail, la protection de la santé ou les activités artisanales).

## Dossier de formation\*

Le dossier de formation est un instrument servant à promouvoir la qualité de la formation à la pratique professionnelle. La personne en formation y consigne tous les travaux importants accomplis en lien avec les compétences opérationnelles qu'elle doit acquérir. En consultant le dossier de formation, le/la formateur/trice mesure l'évolution de la formation et l'engagement personnel dont fait preuve la personne en formation.

## Personne en formation\*

Est considérée/considéré comme personne en formation celle ou celui qui a achevé la scolarité obligatoire et a conclu un contrat d'apprentissage régi par une ordonnance sur la formation.

## Lieux de formation\*

La force de la formation professionnelle réside dans sa relation étroite avec le monde du travail. Celle-ci se reflète dans la collaboration entre les trois lieux de formation qui dispensent ensemble la formation initiale: l'entreprise formatrice, l'école professionnelle et les cours interentreprises.

## Cadre national des certifications (CNC formation professionnelle)

Le cadre des certifications a pour but d'accroître la transparence et la comparabilité, au niveau tant national qu'international, des diplômes de la formation professionnelle et de faciliter ainsi la mobilité sur le marché du travail. Le cadre des certifications comporte huit niveaux, distinguant chacun les trois catégories d'exigences «savoirs», «aptitudes» et «compétences». Un supplément descriptif standardisé du certificat est établi pour chaque diplôme de la formation professionnelle initiale.

## Organisation du monde du travail (Ortra)\*

Dénomination collective, l'expression «organisations du monde du travail» désigne à la fois les partenaires sociaux, les associations professionnelles ainsi que d'autres organisations compétentes et prestataires de la formation professionnelle. L'Ortra responsable d'une profession définit les contenus du plan de formation, organise la formation professionnelle initiale et constitue l'organe responsable des cours interentreprises.

## Domaines de qualification\*

Trois domaines de qualification figurent en règle générale dans l'ordonnance sur la formation. Ce sont respectivement le travail pratique, les connaissances professionnelles et la culture générale.

- **Domaine de qualification «travail pratique»:** Le travail pratique peut revêtir deux formes: celle d'un travail pratique individuel (TPI) ou celle d'un travail pratique prescrit (TPP).
- **Domaine de qualification «connaissances professionnelles»:** L'examen portant sur les connaissances professionnelles représente le volet scolaire et théorique de l'examen final. La personne en formation subit un examen écrit ou des examens écrit et oral. Dans des cas dûment motivés, la culture générale peut être enseignée et évaluée en même temps que les connaissances professionnelles.
- **Domaine de qualification «culture générale»:** Ce domaine de qualification est régi par l'ordonnance du SEFRI du 27 avril 2006<sup>5</sup> concernant les conditions minimales relatives à la culture générale dans la formation professionnelle initiale. Si la culture générale est dispensée de manière intégrée, l'évaluation se fait en même temps que le domaine de qualification «connaissances professionnelles».

## Profil de qualification du métier de

Le profil de qualification décrit les compétences opérationnelles que toute personne doit posséder à l'issue de sa formation. Il est établi à partir du profil d'activités et sert de base à l'élaboration du plan de formation.

## Procédure de qualification (PQ)\*

L'expression «procédure de qualification» est utilisée pour désigner toutes les procédures permettant de constater

---

<sup>5</sup> RS 412.101.241

si une personne dispose des compétences opérationnelles définies dans l'ordonnance sur la formation correspondante.

### **Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI)**

En collaboration avec les partenaires de la formation professionnelle (Ortra, cantons), le SEFRI assure la qualité et le développement continu de l'ensemble du système de formation professionnelle. Il veille à la comparabilité et à la transparence des offres dans toute la Suisse.

### **Enseignement des connaissances professionnelles**

Les personnes en formation acquièrent les qualifications professionnelles en suivant l'enseignement dispensé par l'école professionnelle. Les objectifs et les exigences sont définis dans le plan de formation. Les notes semestrielles de l'enseignement des connaissances professionnelles sont prises en compte dans la note globale de la procédure de qualification à titre de note d'expérience.

### **Cours interentreprises (CI)\***

Les cours interentreprises visent à transmettre et à faire acquérir un savoir-faire de base. Ils complètent la formation en entreprise et la formation scolaire.

### **Partenariat sur la formation professionnelle\***

La formation professionnelle est la tâche commune de la Confédération, des cantons et des organisations du monde du travail. Ces trois partenaires associent leurs efforts pour assurer une formation professionnelle de qualité et suffisamment de places d'apprentissage.

### **Ordonnance du SEFRI sur la formation professionnelle initiale (ordonnance sur la formation; orfo)**

Une orfo réglemente notamment, pour une profession donnée, l'objet et la durée de la formation professionnelle initiale, les objectifs et les exigences de la formation à la pratique professionnelle et de la formation scolaire, l'étendue des contenus de la formation, les parts assumées par les lieux de formation, les procédures de qualification, les certificats délivrés et les titres décernés. En règle générale, l'Ortra dépose une demande auprès du SEFRI en vue de l'édiction d'une orfo, qu'elle élabore en collaboration avec la Confédération et les cantons. La date d'entrée en vigueur d'une orfo est définie par les partenaires de la formation professionnelle. Le SEFRI est l'instance chargée de l'édiction.

### **Travail pratique prescrit (TPP)\***

Dans certaines professions, le travail pratique ne revêt pas la forme d'un travail individuel mais celle d'un travail prescrit. Deux experts en suivent l'exécution pendant toute la durée de l'examen. Tous les candidats accomplissent le même travail conformément aux dispositions figurant dans l'ordonnance sur la formation (points d'appréciation et durée de l'épreuve).

### **Objectifs et exigences de la formation professionnelle initiale**

Les objectifs et les exigences de la formation professionnelle initiale figurent dans l'orfo et dans le plan de formation. Dans le plan de formation, ils sont définis sous la forme de domaines de compétences opérationnelles, de compétences opérationnelles et d'objectifs évaluateurs pour les trois lieux de formation (entreprise formatrice, école professionnelle et cours interentreprises).